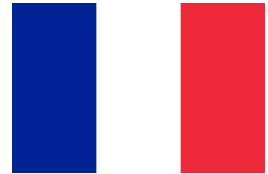


demandez responsable du port



Le responsable du port:

06-42412954

Bienvenu comme invité dans notre beau port de plaisance. Pour un séjour agréable nous aimons partager avec vous quelques accords à respecter ainsi que par vos passagers.

Accostage:

Le responsable du port va vous indiquer l'emplacement où vous pourrez mouiller. En cas d'absence temporaire de celui-ci, vous pouvez accoster à un emplacement compatible avec votre bateau. A son retour le responsable du port pourra vous demander de prendre un autre emplacement.

Coût et tarifs :

Le tarif pour une nuit est d'1,30 € par mètre et par jour, arrondi par ½ mètre à l'unité supérieure. Vous devez quitter le port au plus tard à 12.00 H. Si vous restez plus d'une nuit la nouvelle période commencera à partir de 15 H. Vous recevrez des autorités portuaire une quittance vous autorisant l'accès au port.

-Électricité :

Vous pouvez utiliser celle-ci uniquement pour un petit usage ménager. L'utilisation de lave-vaisselle de séchoir ou de chauffage est strictement interdite. Notre réseau électrique ne pouvant supporter cette surcharge. Pour le raccordement vous devez obligatoirement utiliser une prise agréer CEE. Le responsable du port peut vous en louer une (garantie consignée de 20 €).

-Eau :

Pour le petit usage domestique vous pouvez l'avoir gratuitement. Pour les grandes quantités vous devez avoir l'accord du capitaine du port et il vous sera facturé 1 € par 100 litres.

-Douches et toilettes :

Vous trouverez les sanitaires dans la partie centrale (indiquée en vert) comportant 4 cabines douches (2 H. & 2 D.) ainsi que des W.C. en suffisances. L'utilisation des douches coûte 1 € par 7 minutes (à l'aide d'un monnayeur). Nettoyez la cabine après usage. Ne laissez aucun déchet après votre passage.

Heures d'ouverture du port :

Celui-ci est ouvert de 08.00 H. A.M. jusqu'à 21.30 H. En dehors de ces heures, vous pouvez quitter le port mais ne pouvez y entrer qu'à l'aide d'une clé. Vous pouvez en prêter une auprès de l'autorité portuaire si vous estimez rentrer plus tard (caution demandée de 25 €). Respecter alors le calme d'autrui et ne faite pas de bruit.

Le terrain est éclairé la nuit sur la plupart des endroits et également sous couvert de cameras de surveillance.

Ordonnance portuaire concernant le respect de l'environnement:

Notre organisation respecte des règles strictes concernant l'environnement. Le non respect engendra des amendes et coûts de nettoyage et cela est valable aussi pour les visiteurs. Les déchets ménagers seront placés dans des sacs en plastique et déposés dans le contenair se trouvant près de la « Redershuis » (Local de sauvetage). Nous n'acceptons pas les déchets chimiques (huiles usées etc...). Vous pouvez toutefois les déposer au dépôt communal « De Meerlanden » de Lisse Vennenstraat de 08.00 H. à 12.00 H. (demandez sa localisation au responsable du port).

Animaux domestiques :

Vous les laisserez sortir et faire leurs besoins sur la digue parallèle au terrain. En cas de petit accident à tout autre endroit vous nettoierez immédiatement celui-ci. L'accès à la digue se situe directement sur la droite à la fin de la digue du port. Les excréments seront déposé, dans un sac en plastique , dans le contenair.

Nuisances accoustiques :

Il coule de source que les autres personnes ne doivent pas subir les nuisances de vos appareils TV ou accoustiques.

Shopping :

A 10 minutes à pied se trouve un petit centre commercial le où vous trouverez 2 supermarchés, un bureau postale, un boucher, un magasin d'alcool, une droguisterie, un snack-bar, un distributeur d'argent ainsi qu'un restaurant chinois. D'autres possibilités sont disponibles à Lisse à quelques 20 minutes de marche.

Transport en commun :

Près du « Poelmark » vous trouverez un arrêt de bus « ARRIVA » en direction d'Haarlem et de Leiden (service toutes les ½ heures). Vous pouvez aussi accéder par bus aux plages de *Noordwijk ou Langevelderslag*.

Pour le bon ordre :

- L'usage de vélo n'est pas autorisé dans l'enceinte du port.
- Vous promenez votre chien sur la digue.
- Les déchets ménager son déposés dans le contenair ad hoc.
- Vous n'utiliserez l'électricité que pour un petit usage.
- Vous n'utiliserez pas l'eau pour nettoyer le bateau.
- L'utilisation des toilettes de bord est interdite dans le port.